

désertèrent, à part le dimanche 8 et lundi 9 juin, étant retenu ce jour-là, dimanche au Congrès de Lens et lundi à Valenciennes qui aura lieu à Arras entre les patrons et ouvriers.

SYNDICAT DES MINEURS DU PAS-DE-CALAIS

CONFÉRENCES BEUGNET

ROUVROY-NOUMEA. — Vendredi 6 juin, à sept heures du soir.

SALLAMINES. — Samedi 7 juin, à sept heures du soir.

Les lieux de ces réunions seront désignés par voie d'affiches.

SECTION DE BILLY-MONTIGNY

Les délégués du Syndicat des mines de Courrières qui assisteront dimanche prochain au Congrès de Lens, se réuniront à une heure et demie, dans la salle de l'Ermitage, à Lens.

Ordre du jour : Examen des mandats de délégués à soumettre au Congrès.

CONFÉRENCES EVRARD

OGNIGNES. — Vendredi 6 juin, à six heures du soir, salle du citoyen Sachera.

AVION. — Samedi 7 juin, à six heures et demie du soir, salle du citoyen Hulot.

Ordre du jour de ces conférences :
1. Congrès, avenue d'Arras et les 15 pour cent ;
2. Questions économiques et action syndicale.

SECTION DE LENS

REUNION DES DELEGUES

Les délégués de la section syndicale des mines de Lens se réuniront le samedi 7 juin, à huit heures du soir, à l'Estaminet Provost, rue de la Baillie, à Lens, pour s'entretenir de la dernière entrevue d'Arras et désigner les délégués qui devront assister au Congrès qui se tiendra à Lens le lendemain dimanche, 8 juin.

SECTION DOIGNIES

Une réunion de délégués du Syndicat aura lieu dans la salle de l'Ermitage, à Doignies, samedi 7 juin, à sept heures du soir.

Ordre du jour : Nomination des délégués pour le Congrès du 8 juin à Lens.

Les militants sont invités à y assister.

COMMISSION DES QUETES DOIGNIES

Il est rappelé aux malades et blessés syndiqués du quartier numéro 2 et du Village que la distribution des secours aura lieu le 10 juin chez le citoyen Angelus Lejeune, au numéro 2, à sept heures du soir.

Les intéressés devront être en règle avec leurs cotisations.

Aux Mines de Courrières

Le délégué mineur Alfred Hurbain, délégué du Syndicat, rappelle aux ouvriers de la fosse numéro 2 des mines de Courrières, à Billy-Montigny, que c'est ce 9 juin qu'il est le 10 juin chez le citoyen Angelus Lejeune, au numéro 2, à sept heures du soir.

Les intéressés devront être en règle avec leurs cotisations.

LA SCAISSON

Nous avons dit avec quel désinvolte inconscience les Escalier, Merzet et Brioude ont décrié la mort de la Fédération nationale des mineurs. Ils parlent et agissent au nom de la mort de la Fédération nationale des mineurs, dans son ensemble, produit quatre millions de tonnes de houille sur une extraction totale de 23 millions.

Le bassin du Nord et du Pas-de-Calais, considéré comme quantité négligeable par ces reformateurs, donne en moyenne 2 millions de tonnes, soit 2,3 de la production nationale.

La Fédération scissionniste représente donc exactement 25 % de la production nationale. On voit par ces chiffres que la Fédération nationale des mineurs n'est pas une organisation de raison — matérielle — sans parler des autres, d'être modestes.

CONVENTIONS D'ARRAS

Les Compagnies orient mière. Voici, pour l'édition de nos lecteurs, quelques chiffres extraits du rapport que M. Baudin, ministre des travaux publics, adressait, le 2 juin, à M. le Président de la République.

« La période de 1899-1900 et 1901 restera parmi les plus favorables qu'il jamais traversées l'industrie houillère française. »

Elle a été caractérisée par une hausse des prix, qui a ramené une situation comparable à celle qui avait été constatée en 1872, 1873 et 1874. »

« Les Compagnies ont eu, en 1901, un bénéfice net de 10 millions de francs, ce qui correspond à une hausse de 30 à 120 pour cent, suivant sorte et qualité. »

C'est ainsi que le ton venant industriel du Pas-de-Calais est allé de 11 à 12 francs, est arrivé à 23 fr. 50 et se tient encore aux environs de 25 francs.

« Finalement, les prix actuels restent de 3 à 5 francs au-dessus de ceux qui, antérieurement à la crise, auraient été considérés comme normaux. »

« On a constaté que le prix moyen général de 1901 ne diffère pas sensiblement de celui de l'année précédente. »

« Si les cours nominaux ont baissé, et très sensiblement, les exploitants ont pu renouveler d'anciens marchés à des prix plus avantageux. »

« Ne peut-on pas se demander, puisque pour les exploitants les bénéfices ne diffèrent pas sensiblement en 1901, de ceux réalisés en 1900, pourquoi les salaires seraient-ils sensiblement abaissés ? »

L'Action syndicale

EVARD A BILLY-MONTIGNY

Ainsi que nous l'avons annoncé, notre ami le citoyen Evard a fait, dimanche dernier, deux importantes conférences. Le matin, à Billy-Montigny, dans la salle de la camarade Gardin, le soir, à Montigny-en-Chevallée, salle de la Mairie.

Ces deux réunions ont été présidées, la première, par le citoyen Moreaux, président de la

FEUILLETON DU 7 JUNE — N° 133

Les Trois Mousquetaires

PAR
Alexandre DUMAS

LXVI
L'Education

Lord de Winter s'avance à son tour. — Je vous pardonne, dit-il, l'empoisonnement de mon frère, l'assassinat de Sa Grâce le duc Buckingham, je vous pardonne la mort du pauvre Felton et vos venances cruelles sur ma personne. Mourez en paix. — Et moi, dit d'Artagnan, pardonnez-moi, madame, d'avoir, par une fourberie indigne d'un gentilhomme, provoqué votre colère ; et, en échange, je vous pardonne le meurtre de mon pauvre amie et vos venances cruelles sur moi ; je vous pardonne et je pleure sur vous. Mourez en paix. — I am lost ! murmura en anglais milady ; I must die. Alors elle se releva d'elle-même, jeta tout autour d'elle un de ces regards clairs qui semblaient jaillir d'un ciel de flamme. Elle ne vit rien. Elle écouta, elle n'entendit rien. Elle n'avait autour d'elle que des ennemis. — Ou vais-je mourir ? dit-elle. — Sur l'autre rive, répondit le bourreau.

section syndicale de Billy-Montigny ; la seconde, par le citoyen Houslin, maire.

Le dévoué secrétaire du Syndicat des mineurs, pendant plus d'une heure et à chacune de ses conférences, traité des questions économiques se rapportant à la fois à la situation des actionnaires des houillères et des travailleurs de la mine et avec la compétence d'un homme ayant étudié à fond toutes ces difficiles questions. Abordant ensuite la suppression de 15 pour cent du salaire des ouvriers, le citoyen Evard dit que c'est le plus douloureux qu'il ait vu depuis dix ans qu'il est en tête de l'organisation syndicale des mineurs.

« Pour les travailleurs du sous-sol comme pour ceux de la surface, cette baisse est très préjudiciable à tous ; elle est sans précédent et ne nous laisse aucune espérance d'avenir en rose. » Il faut faire tout ce qui est possible pour sortir de cette malheureuse situation, dit Evard, et au mieux de vos intérêts. Pour cela, il faut, à mon sens, clarifier les pouvoirs de nos délégués et leur permettre de discuter avec les représentants des Compagnies.

« Ce fut façon de faire et d'agir fut ratifiée dans les deux conférences par les nombreux auditeurs qui s'étaient rendus dans les salles. La situation, à l'heure présente, est des plus graves et peut être grosse de conséquences. »

Rapports de délégués mineurs

MINES DE COURRIERES. — Fosse numéro 2.

— Je suis descendu à l'étage 306 mètres où j'ai visité les défilés de la veine Sainte-Barbe, du côté des quatre baies, ainsi que les voies qui abouissent au treuil. Le retour de Gogniaux, montée l'artillerie, les berlines freinent au bois de Mézières, en haut du treuil, relay très déficient.

La descendre Vain est très déficiente également.

Alfred HURBAIN, délégué mineur.

LES RENTES DES MINEURS

ACCIDENT MORTEL AUX MINES DE COURRIERES.

Le citoyen Brouin, délégué mineur à Billy-Montigny, nous annonce qu'un accident mortel s'est produit mercredi, vers cinq heures du soir, dans les mines de Courrières et dont a été victime l'ouvrier Clément Leclercq, âgé de 19 ans, au fond de la fosse dans laquelle il travaillait.

LENS. — En coupant un fil de fer à la fosse numéro 1 des mines de Lens, l'ouvrier Léonard Beuz, 35 ans, a été blessé à mort.

FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES de la Région du Nord

IV^e CONGRÈS REGIONAL A SAINT-AMAND

Conformément à la décision du Congrès d'Armentières, le IV^e Congrès régional de la coopération sociale aura lieu à Saint-Amand, salle de la Tour, le 15 juin prochain.

Les délégués de la région ont été convoqués à la gare de Saint-Amand, à huit heures trois quarts du matin.

La séance s'ouvrira à dix heures et demie précises.

Nous espérons que toutes les coopératives de la région se feront un devoir d'assister à ce Congrès auquel nous nous faisons un devoir de les inviter.

L'ordre du jour comporte déjà de nombreuses questions :

1. Rapport du Conseil d'Administration ;
2. Rapport de la Commission de contrôle ;
3. Compte-rendu des travaux de la Conférence à la Bourse des Coopératives de Paris (décision du Congrès d'Armentières) ;
4. Emprunt de l'Humanité de Wattefos (situation) ;
5. Coopération et Socialisme ;
6. Relations commerciales entre les sociétés ;
7. Des obligations envers la Fédération ; rapport des délégués des coopératives ;
8. Situation du Bulletin Mensuel ;
9. Contrôle et surveillance des Commissions.

Cet ordre du jour émanant purement du Conseil d'Administration, inspiré par nos récents Congrès, les Coopératives qui auraient d'autres questions à soumettre au Congrès, sont priées de nous les faire parvenir avant le 8 juin inclus, date à laquelle sera clos définitivement l'ordre du jour de cette réunion.

ADMISSION AU CONGRÈS

Conditions

1. Seront admises au Congrès les sociétés coopératives qui nous auront fait parvenir leur adhésion le 15 juin au plus tard ;
2. Les sociétés coopératives prenant part au Congrès contribueront, par une cotisation unique de 3 francs, à la tenue de la Conférence au même temps que l'adhésion, aux frais de l'organisation du Congrès et de la publication de son compte-rendu ;
3. Qui, dans un délai de 5 jours, soumettra un rapport sur les conditions stipulées à l'article 2 ;
4. Mais, d'ailleurs, les sociétés qui, par leur adhésion, ont accepté les conditions stipulées à l'article 2. En ce cas, le délégué aura tant de voix qu'il représentera.
5. Chaque délégué devra être muni d'un pouvoir régulier, signé par le président ou le secrétaire des sociétés et revêtu du sceau de la Conférence ;
6. Après la vérification de son pouvoir, chaque délégué recevra une carte personnelle.
7. Nul ne pourra être délégué, s'il n'est coopérateur ;
8. Le bureau du Congrès sera renouvelé à chaque séance.
9. Toute proposition ou vote déposé en dehors de l'ordre du jour officiellement arrêté sera déposé à la fin de chaque séance et renvoyé à une commission d'examen qui fera son rapport à l'ouverture de la séance suivante sur leur prise en considération ;
10. Afin d'éviter toute confusion ou discussion inutile au Congrès, nous vous proposons la manière suivante :
1. Par appel nominal pour les questions à l'ordre du jour ;
2. A mains levées pour les questions de réglementation ;
3. Les adhésions ainsi que les cotisations doivent être envoyées au siège social de la Fédération (coopératives Nord), rue d'Arras, 154, Lille, avant le 13 juin 1902.

LA TEMPERATURE

AUGOURD'HUI VENDREDI 6 JUNE 1902 (18^e année) au 110 de la République, 157^e jour de l'année, 78^e jour du printemps, 1^{er} jour de la lune.

Lever du soleil à 4 h. ; coucher à 7 h. 57.

Le lever de la lune à 5 h. 25 matin ; coucher à 8 h. 06 soir.

Aujourd'hui, la durée du jour est en augmentation de deux minutes sur hier.

BULLETIN METEOROLOGIQUE

Résumé des observations météorologiques faites à Lille le 5 juin :

Baromètre à 9 heures du matin : 760^m2.

Température extrêmes depuis 24 heures : Minimum, -8^m aujourd'hui à 5 h. du matin ; maximum, +23^m hier à 2 h. du soir.

Température de l'air : 19°.

Etat du ciel : Très nuageux.

Direction du vent : Sud-Sud-Ouest.

Etat hygrométrique : 51.

Temp. probable : Chaud, assez beau.

L'Actualité Agricole

LES FRAISES

Bien connue est cette réputation qu'on prête généralement à Bordeaux. M. Boreau ? c'est excellent pour la récolte ! dit la Comtesse.

Elle Boreau, de répondre en versant dans son assiette un plein verre de cognac.

— Et la goutte, Madame, c'est encore meilleur pour les fraises !

— Si Boreau n'avait pas tort, la comtesse avait pleinement raison.

Les rhumatismes et les gouttes doivent-ils manger des fraises ?

— Oui, disait le docteur Tant-Mieux.

— Non, répondait le docteur Tant-Pis.

— Hippocrate les recommande !

— Mais, dit-elle, j'ai vu un prétreux qui comme les tomates, l'oseille et nombre d'autres fruits ou légumes, elles renferment des sels minéraux susceptibles de troubler le sang des arthritiques et de déterminer chez eux une crise de rhumatisme !

Afin de mettre tout le monde d'accord, deux chimistes, MM. Porles et Demoulières, recherchèrent les sels qu'on trouve en quantité notable dans la fraise.

Ils recueillirent des quantités très appréciables d'acide salicylique, de cet acide salicylique que ses qualités antirhumatiales font employer dans la fabrication de certaines denrées : bière, confitures, sirops, par des industriels plus soucieux de la bonne conservation de leur produits que de la santé de leurs clients.

Cette découverte prouvait d'abord que dans le lot des falsificateurs condamnés jusque là, il s'était trouvé pas mal de fraudeurs.

On avait tout naturellement reconnu la présence d'acide salicylique dans le sirop et la confiture de fraise. Les fabricants avaient eu beau jurer qu'ils n'avaient pas employé d'acide salicylique, on les avait condamnés sans hésitation !

D'autre part, cette découverte — trois fois bénie par les épiceries ! — indiquait que les fraises étaient par excellence, le remède du rhumatisme, un remède efficace, d'Angleterre par les fraises, que les gouttes arthritiques et tous ceux

Arrivé au milieu de la Lys, il arrêta la baguette, et suspendant son fardeau au-dessus de la rivière :

— Laissez passer la justice de Dieu ! cria-t-il à haute voix.

Et il laissa tomber le cadavre au plus profond de l'eau, qui se referma sur lui.

Trois jours après, les quatre mousquetaires rentraient à Paris ; ils étaient restés dans les limites de leur congé, et le même soir ils s'installèrent faire leur visite accoutumée à M. de Tréville.

— Eh bien, messieurs, leur demanda le brave capitaine, vous êtes-vous bien amusés dans votre excursion ?

— Prodigeusement ! répondit Athos en son nom et en celui de ses camarades.

Conclusion

Le 6 du mois suivant, le roi, tenant la promesse qu'il avait faite au cardinal de quitter Paris pour revenir à La Rochelle, sortit de la capitale tout étourdi encore de la nouvelle qui venait de se répandre que Buckingham venait d'être assassiné.

Quoique prévenue que l'homme qui était venu tout à coup courait un danger, la reine se leva et annonça cette mort, ne voyant pas la croire ; il lui arriva même de s'écrier imprudemment :

— C'est faux, il vient de mourir.

Mais le lendemain il lui fallut bien croire à cette fatale nouvelle ; Laporte retenu en sa maison, annonça que le roi était parti pour la capitale, et que les quatre mousquetaires du roi Charles II arrivaient, porteur du dernier et funèbre présent que Buckingham envoyait à la reine.

La joie du roi avait été très vive, il se donna pas la peine de la dissimuler, et il fit même élever avec affection devant la reine, Louis XIII, comme tous les rois catholiques manquaient de générosité.

Mais bientôt le roi devint sombre et mal portant ; son front n'était pas de ceux qui s'éclaircissent pour longtemps ; il sentait qu'en retournant au camp il allait reprendre son esclavage, et cependant il y retournait.

Le cardinal était pour lui le serpent fascinateur, et il était l'oiseau qui volait de branche en branche sans pouvoir lui échapper.

Aussi le retour vers La Rochelle était-il pour lui un véritable triomphe. Nos quatre amis furent faits l'étonnement de leurs camarades. Ils voyageaient ensemble côte à côte, l'œil sombre et la tête baissée. Athos relevait seul de temps en temps son large front ; un éclair brillait dans ses yeux, un sourire amer passait sur ses lèvres, puis parait à ses camarades, et se laissait de nouveau aller à ses rêveries.

Aussitôt l'arrivée de l'escorte dans une ville, dès qu'ils avaient conduit le roi à son logis, les quatre amis se retiraient ou chez eux, ou dans quelque cabaret écarté, où ils ne jouaient ni ne buvaient ; seulement ils parlaient à voix basse en regardant avec attention si nul ne les écoutait.

Un jour que le roi avait fait halte sur la route, le pour voler la pie, et que les quatre amis, selon leur habitude, au lieu de suivre la chaise, s'étaient arrêtés dans un cabaret sur la grande route, un homme qui venait de La Rochelle à Paris écria : « Arrêtez ! »

Hola ! monsieur d'Artagnan ! dit-il, n'est-ce point vous que je vois là-bas ?

D'Artagnan leva la tête et poussa un cri de joie. Cet homme, qu'il appelait son fantôme, était son oncle, le sieur de Meung, de la rue des Fossoyeurs et d'Arras.

D'Artagnan tira son épée et s'élança vers la porte.

Mais cette fois, au lieu de fuir, l'inconnu s'élança à bas de cheval, et s'avança à la rencontre de d'Artagnan.

« Ah ! monsieur ! dit le jeune homme, je vous rejoins donc enfin, cette fois vous ne m'échapperez pas. »

— Ce n'est pas mon intention non plus, monsieur, car cette fois je vous cherchais ; au nom du roi, je vous arrête.

— Comment ? que dites-vous ? s'écria d'Artagnan.

— Je dis que vous avez à me rendre votre épée, monsieur, et cela sans résistance ; il y va de la tête, je vous avertis.

— Qui êtes-vous donc ? demanda d'Artagnan en baissant son épée, mais sans la rendre au coup.

— Je suis le chevalier de Rochefort, répondit l'inconnu, l'écuyer de M. le cardinal de Richelieu, et j'ai ordre de vous ramener à Son Eminence.

— Nous retournerons auprès de Son Eminence, monsieur le chevalier, dit Athos en s'avançant, et vous accepterez bien la parole de M. d'Artagnan, qui va se rendre en droite ligne à La Rochelle.

— Je dois passer entre les mains de gardes qui le ramèneront au camp.

— Nous lui en servirons, monsieur, sur notre parole de gentilshommes ; mais, sur notre parole de gentilshommes aussi, ajouta Athos en montrant le soleil, M. d'Artagnan ne nous quittera pas.

Le chevalier de Rochefort jeta un coup d'œil en arrière et vit que Porthos et Aramis étaient placés entre lui et la porte, il comprit qu'il était complètement à la merci de ces quatre hommes.

— Messieurs, dit-il, si M. d'Artagnan veut me rendre son épée, et joindre sa parole à la vôtre, je me contenterai de votre promesse de conduire M. d'Artagnan au quartier de monseigneur le cardinal.

— Vous avez ma parole, monsieur dit d'Artagnan, et voici mon épée.

Cette fois il fut d'autant mieux, ajouta Rochefort, qu'il faut que je continue mon voyage.

— Si c'est pour rejoindre votre maître, dit d'Artagnan, c'est inutile, vous ne le retrouverez pas.

— Qu'est-elle donc devenue ? demanda vivement Rochefort.

— Revenez au camp et vous le saurez.

Rochefort demeura un instant pensif, puis comme on n'était plus qu'à une journée de Surgères, jusqu'où le cardinal devait venir au-devant du roi, il résolut de suivre le conseil d'Athos et de se rendre avec eux.

Il fallut donc retourner au camp, et d'Artagnan était de surveiller lui-même son prisonnier.

On se remit en route.

Le lendemain à trois heures de l'après-midi on arriva à Surgères. Le cardinal y attendait Louis XIII. Le ministre et le roi s'échangèrent force caresses, se félicitèrent de leur hasard qui débarrassait la France de l'ennemi acharné qui avait ébranlé l'Europe contre elle. Après quoi le cardinal, qui avait été prévenu par Rochefort que d'Artagnan était arrêté, et qui avait hâte de le voir, prit congé du roi et l'invita à venir voir le lendemain les travaux de la digue qui étaient achevés.

En revenant le soir à son quartier du Pont de Pierre, le cardinal trouva debout devant la porte de la maison son habitué d'Artagnan sans épée et les trois mousquetaires armés.

Cette fois, comme il était si forcé, il le regarda sévèrement, et fit signe de l'œil et de la main à d'Artagnan de le suivre.

D'Artagnan obéit.

— Non, l'attendez, d'Artagnan, dit Athos assez haut pour que le cardinal l'entendît. Son Eminence craint le soleil, s'arrête un instant, puis continua son chemin sans prononcer une seule parole.

Notre Tombola Gratuite

GAGNANT DU 6 JUNE : N° 335.801

Un panier de six bouteilles de champagne, de l'Association de Camery-Champagne

410.995	415.280
184.214	442.975
295.368	400.279
314.345	578.197
349.944	596.489

N. B. — Les porteurs de ces numéros doivent se faire inscrire avant le 20 juin 1902.

Numéros sortis en Avril et inscrits pour le tirage du lot de 1.000 fr.

213.820	Fourdrain Vincent, à Aniche.	233.740	Coubeau Louis, à Bruay.
224.722	Colin Auguste, à Escadain.	245.192	Tincq Léon, à Meurchin.
230.084	Mme Lefebvre Marie, à Bauvin.		

(A suivre.)

qui sont atteints de maladies de la peau passent en cette saison, une cure de fraises. Le fruit parfumé sur toutes les tables. Ce n'est plus un fruit, c'est un remède !

En vérité, l'on ne saurait absorber de l'acide salicylique sous une forme plus assimilable, plus inoffensive et plus agréable.

M. L. MANCEAU.

Le "Journal Officiel"

POSTES ET TELEGRAPHES

M. Bouquet (Delle), chef du bureau de la direction de l'exploitation électrique est nommé, avec son grade actuel, au 1^{er} bureau de l'exploitation postale, en remplacement de M. Renoué, nommé receveur principal à Lille.

ARMÉE

MM. de Corbie, adjudant au 19^e régiment de chasseurs ; Rozat de Mandres, maréchal-des-logis au même régiment, de l'Orne d'Alcort, maréchal-des-logis fourrier au 1^{er} dragons, sont admis à suivre, en 1902-1903, en qualité d'élèves-officiers les cours de l'école d'application de cavalerie.

MERITE AGRICOLE

M. Milletau (Emile-Albert-Antoine), sous-préfet de Valenciennes (Nord), est nommé officier du Mérite agricole.

MM. Dagrèvue (Ovide), cultivateur et brasseur à Quarcoubie (Nord) ; Desnos (Alcide), horticulteur à Valenciennes ; Langrand (Auguste), cultivateur à Sébourg ; Mochet (Armand), cultivateur et brasseur à Valenciennes ; Babin (Cyprien), cultivateur à Emerchicourt ; Quenec (Charles-Paul), président de la fédération des Sociétés colombophiles de Dunkerque ; Régulier (Paul), maître Boves (Somme), sont nommés chevaliers du Mérite agricole.

CE QU'IL FAUT SAVOIR (Petite Correspondance)

DROIT USUEL

Le coût des extraits des actes de l'état civil délivrés ailleurs qu'à Paris et dans le département de la Seine, varie suivant la nature de l'acte et de l'écartance de la commune.

Dans les villes de 50,000 habitants (Paris excepté) et au-dessus, l'acte de mariage coûte : — 2 fr. 80

L'acte de naissance ou de décès : — 2 fr. 80

Dans les communes de moins de 50,000 habitants :

L'acte de mariage coûte : — 2 fr. 40

L'acte de naissance ou de décès : — 2 fr. 40

En outre, la première expédition des actes contenant mention de reconnaissance ou de légitimation est soumise dans tous les départements à des droits d'enregistrement.

Mention de chaque reconnaissance : — 9 fr. 38

Mention de chaque légitimation : — 9 fr. 73

Les expéditions d'actes devant servir de titre de département ou de commune, doivent être légalisées par le Président du tribunal de première instance ou par le juge de paix du canton, soit de la commune dans tous les départements, soit de 0 fr. 25 centimes.

Nota. — Les demandes d'actes par lettres à l'adresse des maires doivent être adressées ; joindre en plus un timbre-poste de 0 fr. 15 pour frais d'expédition.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Comment on enlève les taches. — Graisse et bougie. On applique sur la tache une feuille de lard propre et on repasse au fer chaud en prenant garde de ne pas brûler le tissu. Si la tache persiste on frotte à l'alcool. Pour la bougie on frotte avec un chiffon.

Peinture. — Frotter la tache avec un chiffon de laine imbibé d'essence de térébenthine fraîche. Si elle est ancienne, on chauffe l'alcool.

REPONSES AUX QUESTIONS POSEES

Un lecteur du "Reveil", à Wastres. — Oui, vous comptez 30.

CHRONIQUE des SPORTS et des Jeux

LE VÉLO A LIEVIN

Une société vélocipédique est en formation chez M. Canal Théodore, rue de Lens, à la cité du Nord. Les amateurs peuvent se faire inscrire dès à présent.

A VALENCIENNES

Dimanche 8 juin, à deux heures et demie, au Vélodrome Dampierre, course organisée par le Velo-Sport Valenciennais.

Le V.S.P. réserve aux membres de la Société 2000 mètres ; prix : 15 fr., 10 fr., 5 fr.

2^e Course : Régionale. — Série de 1000 mètres, finale 2000 mètres ; prix : 20 fr., 15 fr., 10 fr.

3^e Course : Amateurs. — Série de 1000 mètres, finale 2000 mètres ; prix : 1er, un objet d'art, 2e, une médaille d'argent, 3e, une médaille de bronze.

4^e Course : Régionale. — Primes, distance 5000 mètres, une prime de 5 fr. à chaque kilomètre ; primes finales, 15 et 10 fr. à 10 et 5 fr.

5^e Course : Régionale. — Distance 2000 mètres ; prix : 20 fr., 15 fr., 10 fr.

6^e Course : Régionale. — Distance 2000 mètres ; 3^e prix de 5 fr.

Après les courses, bal champêtre et attractions acrobatiques.

LES TIRS A BRUAY

Le dernier concours de tir à la carabine, au Stand, chez M. Doye, a donné les résultats suivants :

1^{er} Prix : M. Doye, 200 points ; 2^e Prix : M. Doye, 180 points ; 3^e Prix : M. Doye, 160 points ; 4^e Prix : M. Doye, 140 points ; 5^e Prix : M. Doye, 120 points ; 6^e Prix : M. Doye, 100 points ; 7^e Prix : M. Doye, 80 points ; 8^e Prix : M. Doye, 60 points ; 9^e Prix : M. Doye, 40 points ; 10^e Prix : M. Doye, 20 points.

LES CHIENS A MARLY

Dimanche 8 juin, la société des Châteliers Marlynois organise un concours de chiens ratiers, au lieu de la commune de Marly, à trois heures du soir.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de 17 fr. 12 fr. 9 fr. — Championnat de 10 fr. entre les gagnants. — Pari mutuel. — Entrée : 0 fr. 30.

COULOURS-ECOLE pour chiens non primés. Mises à 3 francs. — Mises au parc à trois heures. Un prix par série de quatre chiens.

Chiens primés : Mises au parc à quatre heures, 100 francs de prix ; 2^e série de